

Pour l'avocat Brusa, le décret Macron ne contenant pas le mot Pfizer... l'obligation vaccinale serait nulle !

écrit par Christine Tasin | 30 août 2021



C'est ce qu'affirme le fondateur de Réaction19 dans une video qui circule sur le net.

[//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/08/Les_nomenclatures_des_vaccins_autorisees_par_lAMM_ne_sont_pas_les.mp4](https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/08/Les_nomenclatures_des_vaccins_autorisees_par_lAMM_ne_sont_pas_les.mp4)

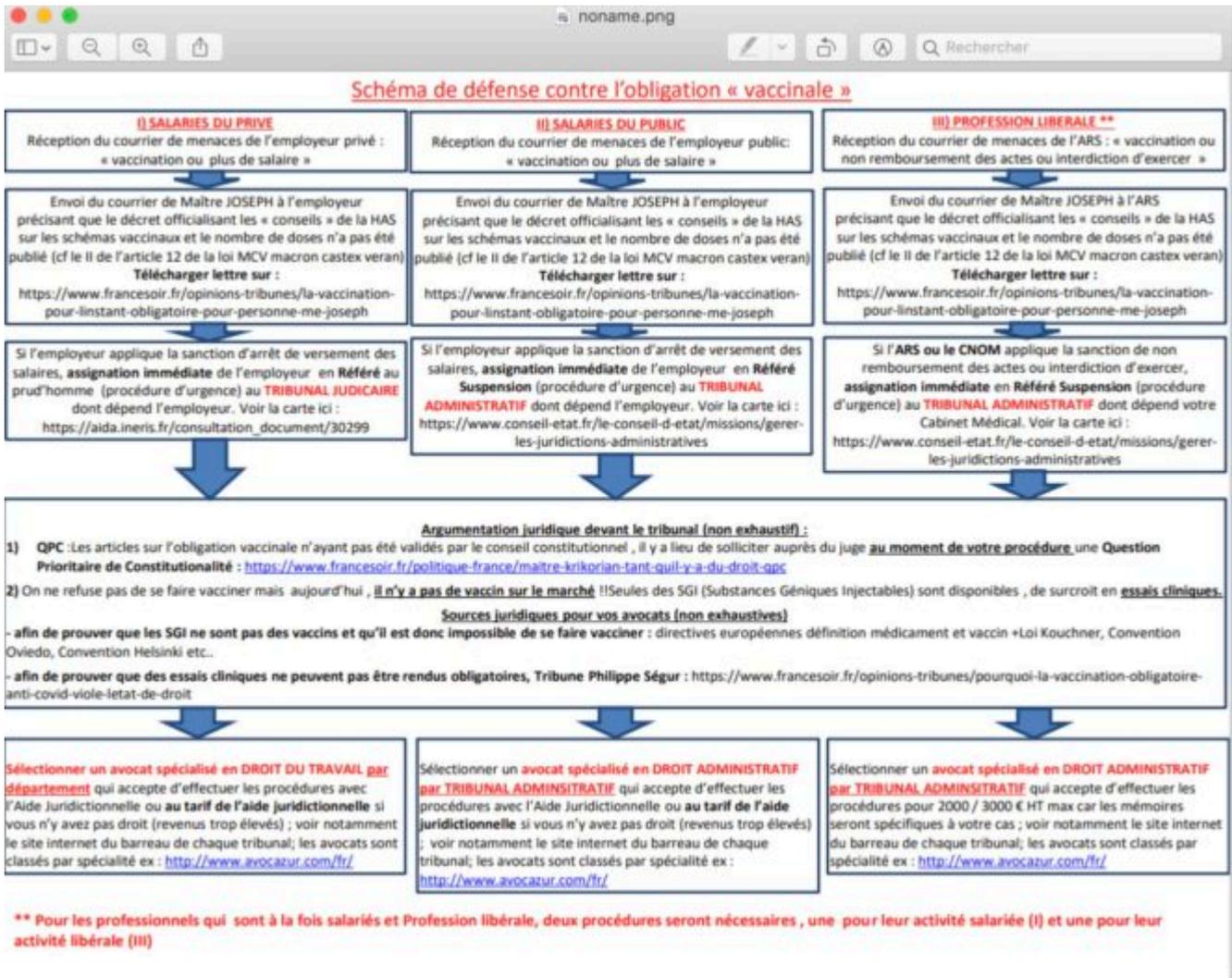
Source : <https://reaction19.fr>

.
C. Alberto Brusa, « Les produits injectés n'ont pas d'autorisation de mise sur le marché. » | Publié le 27.8.2021

- <https://qactus.fr/2021/08/27/urgent-c-alberto-brusa-les-produits-injectes-nont-pas-dautorisation-de-mise-sur-le-marche/>

Le nom des « vaccins » promus dans les textes officiels français n'étaient pas ceux des vaccins autorisés par l'UE...

Un tableau récapitulatif de ses conseils, repris notamment dans différents articles sur France soir circule également :



Je vous les transmets comme je les ai reçus, ça me semble intéressant notamment au niveau des recours auprès des prud'hommes et autres tribunaux administratifs, mais peut-être pour d'autres raisons que l'histoire de l'ambiguïté entre Pfizer et BioNTech... Il semble que aucun licenciement, aucune suspension de salaire ne puisse se faire pour des raisons médicales nous avons déjà publié un article sur le sujet.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/08/16/pourquoi-les-employeurs-nont-pas-interet-a-appliquer-la-loi-sur-le-pass-sanitaire/>

Que tous ceux qui ont des avocats parmi leurs amis ou dans leur famille les interrogent et nous fassent part des réponses...